NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Vœu rattaché à SG 11 relatif à une politique ambitieuse d'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans l'espace public

Voeu déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la communication du Maire de Paris relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien ne propose aucun élément permettant de lutter concrètement contre les inégalités de genre dans l'espace public ;

Considérant que les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent structurelles dans notre société ;

Considérant que l'espace public demeure contraint par des logiques patriarcales qui limitent la liberté de circulation, d'occupation et d'appropriation par les femmes ;

Considérant que de nombreuses femmes adaptent chaque jour leurs déplacements, leurs horaires, leurs itinéraires, leurs tenues ou leurs comportements pour éviter les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public ;

Considérant que les transports en commun, les abords des gares et stations de métro, les parkings, les espaces peu éclairés et les zones insuffisamment aménagées constituent des lieux particulièrement marqués par le sentiment d'insécurité pour les femmes ;

Considérant que l'inégale répartition des équipements publics, du mobilier urbain, des espaces sportifs et des lieux de sociabilité participe à une appropriation différente de l'espace public entre les femmes et les hommes ;

Considérant que les femmes, notamment les plus jeunes, les plus précaires, les femmes racisées et les personnes LGBTQIA+, sont surexposées au harcèlement de rue, aux agressions et aux violences sexistes et sexuelles dans l'espace public ;

Considérant que chaque année, des milliers de femmes déposent plainte quand beaucoup d'autres renoncent, faute d'un accompagnement suffisant ; que le taux de classement sans suite des plaintes concerne 72 % des violences conjugales, 86 % des violences sexuelles et jusqu'à 94 % pour les viols ;

Considérant qu'en 2024, 7 502 faits de violences conjugales et 9 féminicides ont été recensés dans la capitale ; que la même année, 960 femmes ont été accueillies dans les trois Maisons des femmes de l'AP-HP pour des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles ;

Considérant que garantir l'égalité réelle dans l'espace public suppose une politique transversale mêlant urbanisme, prévention, éducation, transport, sécurité et accompagnement des victimes ;

Considérant que dans l'espace public, le sentiment d'insécurité et la sous-représentation des femmes témoignent d'un manque de politiques ciblées ;

Considérant que Paris doit être à l'avant-garde des politiques féministes municipales et faire de l'espace public un espace sûr, accessible et égalitaire pour toutes et tous ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris:

- s'engage dans une véritable politique féministe de l'espace public par une réflexion genrée systématique de l'ensemble des aménagements et des projets dans la capitale ;
- mette en place des marches exploratoires féministes annuelles avec des habitantes, en coordination avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleur.euses sociaux.lles, pour identifier les lieux à risque, où le sentiment d'insécurité prévaut et qui déboucherait sur des aménagements urbains spécifiques (éclairage, végétalisation, suppression d'angles morts, plaidoyer pour renforcement de présence policière localisée)
- lance un audit féministe en lien avec les conseils de quartier, les acteurs associatifs, la police municipale et les travailleurs sociaux pour identifier les sorties de métro les plus à risque et proposer des aménagements urbains et des mesures mobilisant des patrouilles de la police municipale pour sécuriser celles-ci en fonction des besoins
- double systématiquement l'éclairage public autour des sorties de métro à risque en vue d'atteindre l'objectif « zéro zone d'ombre » à horizon 2032
- lance une campagne d'affichage massive dans l'espace public parisien sur les risques de VSS dans les transports en commun, et sensibiliser aux méthodes d'aide et d'assistance aux victimes sur la base de la méthode des 5D (distraire, documenter, diriger, déléguer, dialoguer) à laquelle sera également consacrée du temps périscolaire pour la sensibilisation de nos enfants
- instruise les représentants de la Ville de Paris au sein d'Île-de-France Mobilités de conditionner tout vote budgétaire à un plan satisfaisant de lutte contre les VSS et de lutter pour l'insertion de « clauses VSS » contraignantes dans les conventions entre Île-de-France Mobilités et la RATP

- développe un dispositif inspiré de « Demandez Angela » afin de créer un réseau de lieux publics et privés identifiés, formés pour accueillir, protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue
- développe un label communal attribué aux commerces de proximité, lieux d'accueil du public (bars, restaurants, clubs, etc.), espaces sûrs pour une aide immédiate en cas de besoin, et qui s'engagent dans un plan de prévention contre les VSS et la LGBTIphobie
- crée une cellule municipale de soutien psychologique et d'aide juridique gratuit consacrée à la prise en charge des personnes victimes de VSS (24/7) en lien avec les acteurs associatifs, les conseils de quartier et les agents municipaux ;
- plaide auprès de la Préfecture de Police pour la création d'un commissariat dédié aux femmes victimes de violences à Paris avec du personnel spécifiquement formé et travaillant en partenariat renforcé avec les maisons des femmes, les associations de défense des droits des femmes et la Ville de Paris ;
- crée une brigade de police municipale spécialisée dans les violences sexistes et sexuelles (VSS), formée aux différentes formes de VSS et à l'accompagnement des victimes dans l'ensemble des aspects, y compris la prise de plainte en articulation avec les services compétents de l'État.86 % des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite en France